

Documentation relative à un instituteur. Etat des services. Lettres administratives. Arrêtés de nomination.

Numéro d'inventaire : 2010.07780 (12-18)

Auteur(s) : Jules Couvey

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1890 (vers)

Description : Ensemble de 7 feuilles simples grand format de dimensions différentes en partie imprimées, jaunies, abîmées, bords déchirés, ms encre noire, dont une ronéotypée (indice 12).

Mesures : hauteur : 266 mm ; largeur : 198 mm

Notes : Indice 12 : tableau d' "Etat des services" de l'instituteur daté du 27 janvier 1888.

Indices 13, 14 et 16 : 3 arrêtés de nomination datés d'août 1891 à août 1899. Mention sur en-tête : "Préfecture de l'Eure. Cabinet du Préfet. Instruction Publique. Personnel". Indices 15 et 17 : 2 avis de promotion à la "3ème classe [-] à dater du 1er janvier 1897" et à la "2ème classe" [-] à dater du 1er Janvier 1904". Mention sur en-tête : "Préfecture de l'Eure. Cabinet du Préfet. Instruction Publique. Personnel". Indice 18 : autorisation délivrée au même instituteur à "exécuter publiquement les oeuvres instrumentales et chorales composant le répertoire social, dans tous les concerts gratuits [-]", et datée de "9bre 1898".

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Temps scolaire, emploi du temps

Filière : Post-élémentaire

Niveau : Post-élémentaire

Nom du département : Eure

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 8 pages

Lieux : Eure

Préfecture
de l'Eure.

République Française.

Cabinet du Préfet.

Instruction Publique.

Personnel.

Le Préfet du département de l'Eure, Officier
de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique,
sur la proposition de M. l'Inspecteur d'académie;
Vu les articles 8 et 9 de la loi du 14 juin 1854;
Vu l'article 11 du décret du 9 mars 1852 et l'article 23 de celui
du 22 août 1854;
Vu la loi du 16 juin 1881;
Vu la loi du 30 octobre 1886,

Arrête :

Article 1^{er}.

M. Couvrey (François Jules) Insituteur
titulaire à Corde sur Visle est nommé
Insituteur titulaire à St Samson de la
Roque (Poste vacant).

Article 2.

M. l'Inspecteur d'académie est chargé d'assurer l'exécution
du présent arrêté.

Fait à Evreux, en l'hôtel de la Préfecture, le 27 août 1891

P: Le Préfet de l'Eure,
Le secrétaire général délégué
Signé: Christophle.

Pour ampliation:
Le secrétaire général, *[Signature]*

[Signature]

Préfecture
de l'Eure.

République Française.

Cabinet du Préfet.

Instruction Publique.

Personnel.

Le Préfet du département de l'Eure, Officier de
la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, Chevalier du
Mérite agricole;

Sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie;

Vu les articles 8 et 9 de la loi du 14 juin 1854;

Vu l'article 4 du décret du 9 mars 1852 et l'article 23 de celui du
22 août 1854;

Vu la loi du 16 juin 1881;

Vu la loi du 30 octobre 1886;

Arrête :

Article 1^{er}.

M. Courcy (Jules François Médéric) instituteur
titulaire à St. Samson de la Roque est nommé
instituteur titulaire à Ville-Champ-Dominus
en remplacement de M. Guérin.

Article 2.

M. l'Inspecteur d'Académie est chargé d'assurer l'exécution
du présent arrêté.

Fait à Evreux, en l'hôtel de la Préfecture, le 2^{es} 1887

Le Préfet de l'Eure,

Signé: Pouzet. Vorel

Pour ampliation:

Le Directeur général,



Etat des services de M^r Couvrey Francois Jules Medecin

Instituteur Pondi-sur-Risle (Eure)

Localités des localités dans lesquelles l'instituteur a exercé ses fonctions	Désignation des établissements	Dates de l'entrée en fonctions ou en congé régulier	Dates de la mutation	Durée des services dans chaque localité	Observations
Pont-Audemer	Ecole laïque	1 ^{er} septembre 1874	30 octobre 1875	1 a. 2 m.	
Bernay	Collège (maternelle)	1 ^{er} 9 ^{bre} 1875	31 août 1876	10 m.	
Selles	Ecole primaire	1 ^{er} 7 ^{bre} 1876	31 août 1879	3 a.	
Pondi-sur-Risle	id	1 ^{er} 7 ^{bre} 1879	27 janvier 1888	8 a. 4 m. 27 j.	
			Total	13 a. 4 m. 27 j.	

Emis le 27 janvier 1888.

[Signature]

[Circular stamp: MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE]